

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME D'UNIVERSITE DE LANGUE
FRANCAISE ET DE SPECIALITE (DULFS) INGENIEUR
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA);

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU DIPLOME D'UNIVERSITE DE LANGUE FRANCAISE ET DE SPECIALITE (DULFS) INGENIEUR comme suit :

Membres du jury

Celine GABET, Président, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Jian jin LI, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Edith COUE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Jean pierre FONTAINE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Cedric CHAUVIERE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Patrice LAURENCOT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Romuald AUFRERE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Mina ACHAIBI, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Elodie APCHER, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Karine RUFIN, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Semestre 2

Edith COUE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Jean pierre FONTAINE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Cedric CHAUVIERE, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Patrice LAURENCOT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Romuald AUFRERE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Mina ACHAIBI, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Elodie APCHER, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Karine RUFIN, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont
Auvergne
Mathias BERNARD



Le 25 novembre 2025

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.